

## La construction du fait raciste

### Les apports des enquêtes statistiques à la sociologie du racisme

Jean-Luc Primon

Entretien avec Milena Doytcheva et Yvan Gastaut

*Émulations - Revue de sciences sociales*, 2021, n° 42, « Race, Racismes, Racialisations. Enjeux conceptuels et méthodologiques, perspectives critiques ».

Article disponible à l'adresse suivante

<https://ojs.uclouvain.be/index.php/emulations/article/view/primon>

Pour citer cet article

Jean-Luc Primon, « La construction du fait raciste. Les apports des enquêtes statistiques à la sociologie du racisme », *Émulations*, n° 42, Mise en ligne le 5 juin 2022.  
DOI : 10.14428/emulations.042.09

Distribution électronique : Université catholique de Louvain (Belgique) : [ojs.uclouvain.be](https://ojs.uclouvain.be)

© Cet article est mis à disposition selon les termes de la Licence *Creative Commons Attribution, Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International*. <http://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/>

Éditeur : Émulations – Revue de sciences sociales / Presses universitaires de Louvain  
<https://ojs.uclouvain.be/index.php/emulations>

ISSN électronique : 1784-5734

# La construction du fait raciste

## Les apports des enquêtes statistiques à la sociologie du racisme

---

Jean-Luc Primon<sup>1</sup>

Entretien avec Milena Doytcheva et Yvan Gastaut

**[Résumé]** Prenant appui sur les enseignements de deux enquêtes statistiques en France – Trajectoires et Origines (Ined-Insee, 2008) et le panel à dix ans de Génération 1998 (CEREQ) – Jean-Luc Primon revient sur l'apport des enquêtes statistiques à la factualisation, mais aussi à la « sociologisation » du racisme. À partir d'un questionnement sur la manière dont s'y opérationnalise la notion de racisme, il montre comment ces dispositifs permettent de dépasser l'assimilation du racisme aux seuls préjugés ou agressions pour documenter des notions telles que « racisme structurel », « racisme institutionnel » ou encore « racisme systémique ». Le recours aux procédés et résultats des enquêtes statistiques permet ainsi d'éclairer en retour les débats contemporains sur le racisme.

**Mots-clés :** racisme, discrimination, enquête statistique, quantification, mesure, expérience subjective.

***The construction of racism: the contribution of quantitative research to the sociology of racism***

**[Abstract]** Drawing on the results of two major French statistical surveys – Trajectoires et Origines (Ined-Insee, 2008) and the ten-year panel of Génération 1998 (CEREQ) – Jean-Luc Primon reviews the contribution of quantitative research to the factualization, but also the “sociologization” of racism. By questioning the way in which these surveys operationalize the concept of racism, he shows how they allow us to move beyond the equation of racism with prejudice or aggression alone, and to document concepts such as “structural racism”, “institutional racism” or “systemic racism”. Through the use of quantitative research methods and results, the article thus illuminates contemporary debates on racism in a new light.

**Keywords:** racism, discrimination, quantitative research, measurement, quantification, lived experience

---

<sup>1</sup> Université Côte d'Azur – URMIS (IRD-CNRS), INED et Institut Convergences Migrations (Collège de France-CNRS), France.

*Milena Doytcheva (MD) : Plaçant la focale sur des interrogations conceptuelles et méthodologiques, ce dossier a posé la question des formes et articulations contemporaines du racisme. Comment les enquêtes quantitatives, qui posent sous un jour différent et souvent plus aigu que les méthodes qualitatives la question de l'objectivation et de la qualification des actes discriminatoires et racistes, nous permettent-elles d'avancer de manière spécifique dans la compréhension de ces phénomènes, y compris dans leurs relations respectives ?*

Jean-Luc Primon (JLP) : En premier lieu, il est important de rappeler que les tentatives de définition du racisme sont nombreuses dans la littérature, mais qu'il est toujours difficile de lui donner une définition à la fois synthétique et satisfaisante. Comme le note Pierre-André Taguieff (2013 : 1519-1520) dans son *Dictionnaire historique et critique du racisme*, « racisme » fait fonction de terme générique qui englobe un ensemble « de comportements individuels ou collectifs, de pratiques sociales, de formes institutionnelles ». Le même auteur propose dans ses travaux d'opérer une distinction entre « racialisme » (représentations et croyances plus ou moins systématisées à visée descriptive ou explicative, en référence à l'idée de race) et « racisme » où, *in fine*, ce serait la dimension prescriptive qui prévaut : discrimination, ségrégation, expulsion, extermination. Si le travail idéologique ou de catégorisation n'est bien évidemment pas absent du racisme, au sens où, dans son effectivité, le racisme active des stéréotypes, préjugés, étiquettes, corpus idéologiques, etc., le phénomène ne saurait s'y réduire – comme on a trop tendance à le croire ou à le faire croire. À ce sujet, je reprendrais volontiers à mon compte une remarque de Véronique De Rudder (1985 : 331-332) :

Le racisme n'est pas seulement une opinion ou une idéologie. Il ne surajoute pas à la réalité sociale mais la modèle au même titre que d'autres éléments sociaux, économiques, politiques et culturels. [...]. Son usage n'indique pas que tout un chacun soit raciste, à son insu même, ou malgré ses convictions intellectuelles... Il signifie simplement le refus que le racisme soit abstrait de toute réalité sociale pour ne plus référer qu'à une théorie [...] dont les porteurs explicites ou implicites restent minoritaires [...] Il ne sert à rien, sauf à occulter la réalité, de rejeter le racisme dans le camp des racistes.

*Yvan Gastaut (YG) : Plusieurs contributions au dossier reviennent en effet sur l'importance de cette dimension pratique et matérielle dans la conception du racisme, qui n'est pas seulement « pensée », « idéologie », mais également « pratique sociale » : pourtant, cela a-t-il toujours été ainsi ? Peut-on historiciser ce consensus qui semble prévaloir aujourd'hui en sciences sociales ?*

JLP : Il est bien connu que le terme même de « racisme » est d'apparition plutôt récente et bien postérieure au phénomène lui-même, en tout cas. Dans la langue naturelle, aussi bien que savante, il a pu être confondu avec le préjugé racial ou de couleur ; ou encore, être assimilé à une « phobie » ou à de la haine, comme en France. Aux États-Unis, le terme ne s'est véritablement diffusé qu'après 1945 (voir graphique 1), en concomitance

avec le mouvement et la revendication d'un « Black Power », comme le montre Nicolas Martin-Breteau (2019), qui s'est en partie substitué au mouvement des droits civiques en prenant des formes plus radicales (revendication du pouvoir, action d'autodéfense, retournement du stigmate et revalorisation symbolique). La notion de racisme se popularise alors et on voit son sens s'affiner, y compris dans le champ intellectuel. Mais avant que le terme ne s'impose, c'est celui de « préjugé racial » ou « préjugé de couleur » qui prévaut dans la littérature spécialisée en sciences humaines et sociales. Toujours aux États-Unis, dans l'immédiat après-guerre, « préjugé » fait fonction de cadre de pensée – de paradigme si l'on veut – pour expliquer l'hostilité ou la violence des Blancs envers les Noirs, ou encore l'antisémitisme<sup>2</sup>.

Au point de départ de ce qui n'était pas encore nommé « racisme », dans cette conception, il y avait pensait-on une tendance psychologique, une attitude émotionnelle qui était celle du porteur de préjugés, en l'occurrence le Blanc. La cause profonde du racisme était d'abord considérée comme étant d'ordre psychologique et provoquée par un sentiment négatif, par une attitude erronée, irrationnelle et rigide basée sur des stéréotypes à l'encontre des groupes pris pour cibles. La distinction analytique entre préjugés et discriminations était à l'époque usuelle et courante : le préjugé est une attitude ; la discrimination, un comportement ; les deux ne peuvent être confondus et leur relation n'est pas mécanique. Le préjugé se définissait comme suit : « Ce n'est que lorsqu'il y a des preuves et que les stéréotypes sont utilisés comme des rationalisations d'une hostilité irrationnelle enracinée dans sa propre personnalité que l'on parle de préjugés » (Ackerman, Jahoda, 1950 : 4). Dans cette optique, le combat contre le racisme visait à lutter en priorité contre les préjugés des Blancs envers les minorités par l'action éducative, dans le but de pouvoir ainsi faire appel au jugement rationnel dument instruit par l'exposé de faits démentant lesdits « préjugés », etc.

Dans les années 1960, à la faveur des mobilisations et des revendications des Afro-Américains, le terme de racisme finit par s'imposer. La notion de « racisme institutionnel » fait son apparition dans l'ouvrage de Carmichael et Hamilton (1967). Considérant que le racisme peut être manifeste (comme dans les agressions, les insultes, les pogroms, la politique des États racistes), mais aussi dissimulé ou voilé, la notion de « racisme institutionnel » introduit une distinction analytique entre un racisme individuel explicite et une forme plus subtile, silencieuse, qui s'origine dans le fonctionnement des institutions sociales : cette seconde face, c'est le racisme institutionnel. Il résulte

<sup>2</sup> À titre d'exemple, mentionnons l'ouvrage *Racial and cultural minorities* coécrit par George Simpson et Milton Yinger, dont la première édition remonte à 1953. Un sous-titre annonçait plus précisément son objet : « An analysis of prejudice and discrimination ». L'ouvrage est représentatif de cette nouvelle génération de sociologues d'après-guerre qui travaille dans le domaine des relations raciales après la publication de l'étude monumentale de Gunnar Myrdal : *An American Dilemma. The Negro Problem and Modern Democracy* (1944). En 1965, *Racial and cultural minorities*, qui comporte plus de 500 pages, en est à sa troisième édition. En la consultant, le lecteur d'aujourd'hui pourra s'étonner que dans l'index des mots-clés, qui contient plus de 200 références, le terme de « racisme » n'est même pas mentionné.

des règles, des normes, des pratiques des institutions avec pour effet une production et une reproduction des inégalités entre les groupes.

GRAPHIQUE 1. OCCURRENCE DE « RACISM » AUX ÉTATS-UNIS (1900-2000)



Source : Google Ngram Viewer (<https://books.google.com/ngrams>).

Les notions de « racisme structurel » ou de « racisme systémique » s'inscrivent dans cette matrice. Le racisme systémique, tel que défini par Joe R. Feagin (2006), par exemple, s'entend comme une oppression séculaire basée sur l'exploitation raciale et l'assujettissement durable des populations de couleur (celles considérées et qualifiées usuellement comme telles). La notion incorpore un caractère historique et englobe les attitudes stéréotypées, les préjugés, les idéologies racistes, tout autant que les pratiques discriminatoires. Le racisme se comprend dès lors comme un système de domination entre majoritaires et minoritaires qui se diffuse à l'échelle des interactions et des relations interpersonnelles, comme on peut le lire dans cette définition actuelle empruntée au lexique des mots-clés édité par le *Center for the Study of Social Policy* (CSSP, 2019) :

[Racism is] the systematic subjugation of members of targeted racial groups, who hold less socio-political power and/or are racialized as non-White, as means to uphold White supremacy. Racism differs from prejudice, hatred, or discrimination because it requires one racial group to have systematic power and superiority over other groups in society. Often, racism is supported and maintained, both implicitly and explicitly, by institutional structures and policies, cultural norms and values, and individual behaviors.

*MD : Quid alors de l'évolution de ces questions dans le contexte européen et français ?*

JLP : L'histoire française est différente. Le terme même de racisme s'y est diffusé plus tôt qu'aux États-Unis (voir graphique 2) dans un contexte, celui des années 1930, marqué par l'installation du fascisme en Italie, l'arrivée au pouvoir du nazisme en Allemagne

et la propagation de l'antisémitisme. Le racisme y a d'abord été vu comme une *idéologie* associée au fascisme et au nazisme : « Racisme et fascisme ne se distinguent que par une lettre, la première » – proclamera Henri Levin en 1938, alors vice-président de la Ligue internationale contre l'antisémitisme (LICA, voir par exemple Debono, 2012). La LICA, qui se déclarait expressément « antiraciste », a joué un rôle central dans la popularisation du mot « racisme » en l'introduisant dans l'espace public français et en l'affublant d'un sens péjoratif (Noiriel, 2007). Son action, ainsi que d'autres organisations antiracistes, débouchera en 1939, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, sur une première pénalisation du racisme par les décrets-lois Marchandreau visant à réprimer dans la presse : « la diffamation ou l'injure, commise envers un groupe de personnes appartenant, par leur origine, à une race ou à une religion déterminée, qui aura eu pour but d'exciter à la haine entre les citoyens ou les habitants ». Ces décrets-lois sont généralement considérés comme la première législation antiraciste française et inaugureront également l'apparition du mot « race » dans le droit français. C'est aussi ce qui explique la pénalisation (au sens de traitement pénal) continue en droit français de la lutte contre les discriminations, y compris aujourd'hui.

« Injure », « haine », sont des termes toujours présents lorsqu'il est question de racisme dans la législation et il n'est pas rare de nos jours de confondre le racisme avec la haine, l'hostilité ou la phobie d'autrui. La haine est généralement définie comme « un sentiment qui porte à vouloir faire mal » ; « une aversion profonde », « une répulsion » comme la phobie (c'est-à-dire une aversion très vive de quelqu'un ou de quelque chose). Dans le français contemporain, ce dernier terme fait très souvent fonction de suffixe ajouté aux noms des groupes de population ciblés par le racisme : négrophobie, islamophobie, homophobie, etc.

Sous le Front populaire<sup>3</sup>, non sans ambiguïté, l'antiracisme se développe aussi dans le champ intellectuel et scientifique avec, en particulier, la mise en place d'un Groupement d'étude et d'information bien implanté au musée de l'Homme qui publiera un bulletin du nom de *Races et racisme* (Reynaud Paligot, 2007). L'objectif de ce groupe d'universitaires et d'intellectuels sera, en premier lieu, de contrecarrer et de combattre la philosophie et la science raciale au service du nazisme et du fascisme. L'antiracisme des années 1930 combat donc sur un double front : l'antisémitisme et les applications du racialisme par l'Allemagne nazie et l'Italie fasciste.

Le rôle central joué par la lutte contre l'antisémitisme dans la structuration de l'action antiraciste en France métropolitaine souligne, *a contrario*, le caractère relativement marginal de la dénonciation et de la lutte contre le racisme de la France coloniale. Et ce, malgré l'existence d'organisations ou de mouvements anticolonialistes actifs dans les pays colonisés et en métropole ! Jusqu'aux années 1950 et la multiplication des revendications et luttes anticoloniales, « la République réelle » ou « réellement existante », c'est-à-dire telle qu'elle agit au travers de ses institutions et de ses pratiques en pays colonisés, n'est pas encore, ou peu, interpellée.

<sup>3</sup> Coalition de partis de gauche qui gouverne en France en 1936-1938.

Jusqu'aux années 1990, l'on considère que les représentations du racisme véhiculées par les mouvements antiracistes à la française demeurent tributaires de cet antifascisme/antinazisme historique. Par voie de conséquence, le racisme demeure largement appréhendé en tant qu'idéologie, plutôt que rapport social de domination, structurant le fonctionnement aussi bien des institutions que des relations sociales et interpersonnelles. En témoignent les définitions des dictionnaires de langue française où, après un intermède court dans les années 1970, c'est de nouveau l'assimilation du phénomène à une idéologie, ou à une forme de violence physique, qui prévaut. Ainsi, par exemple, *Le Larousse* en ligne définit le racisme comme :

1. Idéologie fondée sur la croyance qu'il existe une hiérarchie entre les groupes humains, les « races » ; comportement inspiré par cette idéologie ;
2. Attitude d'hostilité systématique à l'égard d'une catégorie déterminée de personnes : Racisme anti-jeunes.

GRAPHIQUE 2. OCCURRENCES DE « RACISME » EN FRANCE (1900-2010)



Source : Google Ngram Viewer (<https://books.google.com/ngrams>).

*YG : Ce rappel des origines permet en effet d'éclairer les disputes et divisions actuelles dans les champs politiques et scientifiques autour de la définition du racisme, et les enjeux qui entourent l'émergence de nouvelles mobilisations antiracistes. Ces luttes sont aussi, comme le relève ce numéro, parfois « nominales » ou terminologiques : quel renouvellement apportent-elles dans la compréhension du racisme ?*

En effet, à la différence de l'antiracisme classique qui tend à bannir l'usage du terme « race » en y voyant un symbole et une survivance, voire une reviviscence, des théories raciales et des systèmes politiques racistes, le terme est réinvesti, « resignifié » (Hall, 2007), en tant que concept social (et non biologique). Centrées sur le passé colonial de la république, ainsi que le traitement social et politique dont sont l'objet les populations issues des immigrations postcoloniales, les nouvelles organisations antiracistes dénoncent une continuité avec les politiques et pratiques coloniales, la présence d'un racisme d'État, ses institutions, et son caractère structurel. Dans cette perspective, l'antiracisme se détache du combat contre les préjugés, contre l'intolérance ou contre la haine, pour s'orienter vers une lutte politique portée par les personnes et groupes racisés. Le statut théorique de la race devient en cela comparable à celui de la classe ou du genre.

Né aux États-Unis pour dénoncer les violences policières, le mouvement *Black Lives Matter* (BLM) a pris à la fin du printemps et au début de l'été 2020 une dimension internationale et stratégique. Il a contribué à populariser la notion de « racisme systémique » qui a connu – ainsi que le mouvement – en France un retentissement certain. Le caractère massif des rassemblements des 2 et 13 juin 2020 à l'appel du comité « Vérité pour Adama » et les défilés dans de nombreuses villes ont témoigné du renforcement des mobilisations contre les violences policières envers les minorités racisées. Adoubée en juin 2021 par la haute-commissaire de l'ONU aux droits de l'homme en poste, Michèle Bachelet, l'expression « racisme systémique » s'est introduite dans le vocabulaire politico-médiatique, tandis que l'adjectif « systémique » devrait faire prochainement son entrée dans l'édition 2022 du dictionnaire de la langue française *Le Petit Robert*<sup>4</sup>.

*MD : Comment s'intègre justement, dans ces évolutions, la recherche, en particulier quantitative, sur le racisme – lorsque l'on sait par exemple que quantifier pour combattre a été l'emblème de décennies de luttes, y compris académiques ?*

JLP : « Compter pour combattre », c'est le titre d'un texte récent de Patrick Simon (2020), dont on connaît l'engagement pour développer les enquêtes statistiques et la recherche quantitative sur les discriminations. En effet, le simple fait de compter, ou plus exactement de décompter, permet de factueliser le racisme : des paroles, des événements, des actes, des conduites, des situations de la vie sociale, souvent isolées, sont transformées en une quantité, une statistique raisonnée, qui donne corps à un fait social, en mettant au jour son caractère collectif, tout autant que son éventuelle variabilité ou intensité

<sup>4</sup> <https://www.lerobert.com/mots-nouveaux-petit-robert.html>.



(Desrosières, 2008). Par voie de désingularisation et à l'aide de procédures codifiées, la quantification provoque donc un changement d'échelle et concourt à faire exister un fait social, à lui donner une consistance, une objectivité, une forme – cela est bien connu dans la littérature.

Depuis une vingtaine d'années, les tentatives de quantification du racisme se multiplient dans de nombreux pays, dont la France. Par le passé, les statistiques du racisme s'étaient souvent limitées aux enregistrements des plaintes auprès des services de police et de justice, restant ainsi étroitement dépendantes des législations en vigueur.

Progressivement, cette statistique institutionnelle a pu s'enrichir d'autres dispositifs. Ont fait leur apparition les enquêtes sur les violences et le harcèlement qui, en se développant, ont pu intégrer l'enregistrement des violences ou agressions à caractère raciste. Le Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire SIVIS, mis en place dans l'Éducation nationale en 2007, en est un exemple qui participe plus généralement du processus de rationalisation et de normalisation du management des organisations et des publics<sup>5</sup>. À côté de ces dispositifs administratifs, les enquêtes de victimation, qui s'adressent directement aux personnes afin d'enregistrer diverses formes d'atteintes aux biens ou à la personne, incluent également les actes à caractère raciste.

Les études quantitatives des discriminations à caractère ethnoracial ont également accompli beaucoup de progrès ces dernières années. En plus des méthodes indirectes et des méthodes expérimentales (*testing*), les approches par les déclarations des personnes se sont développées. Dans son édition de 2001, il y a 20 ans, l'enquête Génération du CEREQ interrogeait pour la première fois les sortants du système éducatif de 1998 sur leur ressenti des discriminations à l'embauche : « Dans votre parcours professionnel depuis 1998, estimez-vous avoir été victime, au moins une fois, de discrimination à l'embauche ? » Cette enquête a aujourd'hui un caractère historique dans la mesure où la question fut posée alors que la lutte « à la française » contre les discriminations n'en était qu'à ses débuts. L'usage du terme faisait alors son entrée dans le vocabulaire médiatico-politique, comme dans le champ de la recherche en sciences sociales, mais il était encore peu fréquent dans la langue courante. Se dire victime de discrimination dans une enquête était loin d'être un acte neutre. Malgré tout, au moins 11 % des jeunes enquêtés avaient, à l'époque, répondu par l'affirmative. Dans les résultats, on pouvait noter que les discriminations incriminant les marqueurs ethnoraciaux ou géographiques (nom, couleur, origine migratoire, mais aussi le quartier) étaient cités par 30 % de celles et ceux qui se déclaraient victimes de discriminations. Ce pourcentage, déjà élevé (presque un tiers des déclarants), atteignait 90 % parmi les jeunes d'origine nord-africaine, 82 % de ceux d'Afrique subsaharienne (par leurs parents), 75 % des descendants d'immigrés turcs (Primon, 2011).

<sup>5</sup> <https://www.cnis.fr/enquetes/systeme-dinformation-et-de-vigilance-sur-la-securite-scolaire-sivis-2020a081ed/>.

*MD : Quelles furent alors les nouveautés induites par l'enquête TeO (Trajectoires et Origines), dont la première édition fut lancée en 2008 ?*

L'enquête Génération 98 a donné lieu à la mise en place d'un panel suivi jusqu'en 2008. Ce panel a inclus de nouvelles questions sur les discriminations au travail à l'aide de la question suivante : « Estimez-vous avoir été victime d'une discrimination dans le travail ? » Après une réponse positive, des questions complémentaires étaient posées : « Était-ce du racisme ? », « du sexisme ? », « par rapport à vos charges familiales ? », « à votre lieu de résidence ? », « à votre apparence physique ? » Ensuite, il était demandé de préciser les formes de la discrimination reportée : des moqueries, des sous-entendus ? des insultes ? un refus d'embauche ? un refus de promotion ? une mise à l'écart ? une autre forme ? (Couppié, Gasquet, Lopez, 2006).

Là encore, le pourcentage de personnes déclarant au moins une discrimination dans le travail s'élevait à 38 % parmi les jeunes originaires d'Afrique du Nord et à 39 % chez ceux d'Afrique subsaharienne (contre 14 % en moyenne<sup>6</sup>). Respectivement 29 % et 27 % des jeunes d'origine nord-africaine ou subsaharienne interprétèrent ces discriminations comme du « racisme » (contre 4 % pour l'ensemble de la population). L'enquête « Génération 98 » a ainsi valeur de test pour examiner la qualification de situations discriminatoires en racisme. Elle révèle qu'au travail l'assimilation de certaines pratiques discriminatoires à du racisme peut directement s'opérer. Le ressenti discriminatoire permet donc de qualifier le racisme.

Cependant, cette enquête montre aussi que les discriminations reportées, vécues comme du racisme, sont le plus souvent associées aux moqueries ou aux mauvaises plaisanteries : c'est le cas de 70 % des jeunes qui déclarent avoir subi du racisme au travail ; parmi les formes *a priori* moins interpersonnelles, c'est le refus d'embauche (58 %) et la relégation (50 %) qui sont cités en premier lieu.

Postérieure de quelques années, l'enquête TeO (2008) permet quant à elle de développer une approche du racisme systémique<sup>7</sup>. Réalisée conjointement par l'Institut national d'études démographiques (Ined) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) en 2008 sur un échantillon d'environ 22 000 personnes de France métropolitaine, elle porte un intérêt particulier aux populations qui peuvent rencontrer des obstacles dans leurs trajectoires et être discriminées du fait de leur origine ou de leur apparence physique (immigrés, descendants d'immigrés, natifs des DOM et leurs descendants). L'enquête développe ainsi des questions sur les « discriminations situationnelles », les « discriminations autoreportées » (Lesné, Simon, 2012 ; Safi, Simon, 2013) et le racisme (Hamel, Lesné, Primon, 2016 ; Primon, Simon, 2018).

<sup>6</sup> Les pourcentages furent encore plus élevés lorsque les deux parents étaient nord-africains ou subsahariens : 42 % contre 12 % lorsque les deux parents appartenaient à la population majoritaire (notre calcul).

<sup>7</sup> <http://teo.site.ined.fr/>.

*YG : En effet, un des enjeux dans les enquêtes sociologiques sur ces questions, et qui se pose également en droit, est celui de la qualification : que met-on derrière la notion de racisme ? Comment l'opérationnalise-t-on, du point de vue des enquêtés comme de celui de la recherche ?*

JLP : À travers une mesure du caractère plus ou moins récurrent (répétitif) et multisitué (systématique) ou, au contraire, localisé (sectoriel) de l'expérience subjective, l'enquête TeO a permis de construire une approche du racisme systémique. Récurrence et multiplicité des espaces de l'expérience du racisme, ainsi que des discriminations à caractère racisant, peuvent être considérées en effet comme une indication de son caractère systémique.

Dans le questionnaire de l'enquête, le thème du racisme a été introduit à l'aide de la question : « Au cours de votre vie, avez-vous été la cible d'insultes, de propos ou d'attitudes ouvertement racistes en France ? » – posée à toutes les personnes sans distinction d'origine (y compris donc à la population majoritaire). Aucune définition formelle du racisme n'était ainsi proposée aux répondants et les expériences du racisme étaient laissées à leur libre appréciation. Pour autant, ainsi formulée, la question suggère une conception du racisme qui s'apparente à ses manifestations explicites – faites de mauvaises plaisanteries, insultes, postures, voire agressions ou violences physiques à l'encontre des personnes. Les expressions plus discrètes ou moins visibles, associées aux routines et pratiques institutionnelles, en revanche, peuvent rester dans l'ombre. Toutefois, des questions complémentaires dans l'enquête ont permis de préciser le caractère plus ou moins récent de l'expérience vécue, les marques stigmatisées (origine, couleur, accent, religion, sexe, etc.) et aussi les lieux éventuels de l'expérience. Une première exploitation (Hamel, Lesné, Primon, 2016) a permis de montrer que le racisme se concentre principalement dans trois types d'environnement : l'espace public, l'école et le travail. L'espace public regroupe plusieurs lieux : la rue, les transports, les magasins. Le tableau ci-après permet de constater que les descendants d'immigrés, ainsi que les personnes originaires d'un DOM, signalent fréquemment des attitudes racistes dans ce type d'environnement. Plusieurs groupes – les descendants d'Afrique subsaharienne, de Tunisie et du Maroc, ceux d'Asie du Sud-Est, des natifs d'un DOM et les descendants d'Algérie – se révèlent particulièrement exposés. Entre 60 % et 70 % (bien plus de la moitié) des personnes qui appartiennent à ces groupes et qui déclarent avoir subi du racisme désignent l'espace public comme lieu d'expression de l'hostilité raciste à leur égard (microagressions, violences racistes dans la rue ou dans les transports).

TABLEAU 1. L'EXPÉRIENCE DU RACISME DES DESCENDANTS D'IMMIGRÉS ET DES NATIFS D'UN DOM ET SES ESPACES EN ÉCARTS RELATIFS (%)

	École	Université	Travail	Lieux publics
DOM		25	17	15
Algérie		25	43	
Maroc ou Tunisie	-19	50	13	22
Afrique sahélienne	-15	-25	22	29
Afrique guinéenne et centrale		50	-26	27
Asie du Sud-Est	28	-75	-48	
Turquie	13	150	-26	
Portugal	25	25	-30	-24
Espagne et Italie	15	-100	-26	-29
Autres pays de l'UE 27		-25		-24
Autres pays dans le monde	23	-50	-30	-16
<b>Pourcentage moyen</b>	<b>53</b>	<b>4</b>	<b>23</b>	<b>55</b>

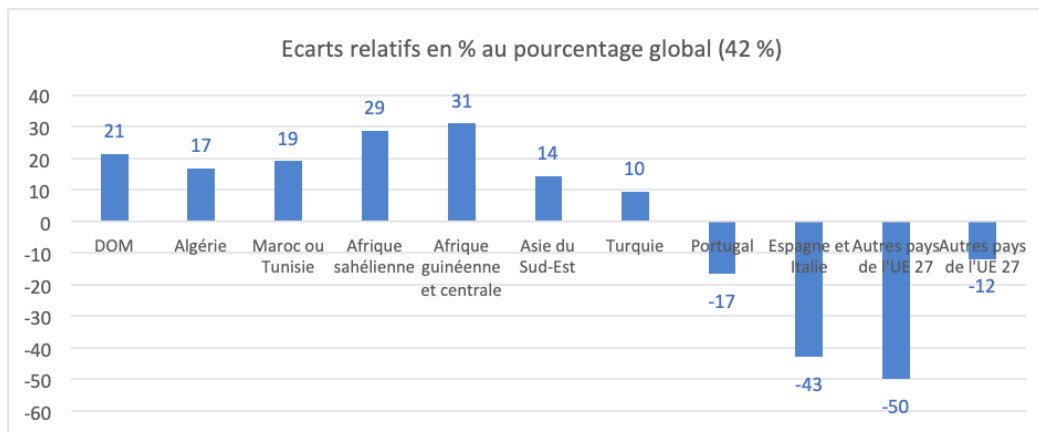
Les écarts relatifs au pourcentage global > 10 % ou < -10 % ; les surreprésentations positives sont grisées.

Lecture : « Chez des descendants d'immigrés du Sud-Est asiatique, l'expérience du racisme scolaire est surreprésentée dans les déclarations avec un écart relatif (positif) à la moyenne (53 %) de +28 % . »

Source : Enquête TeO, Ined-Insee (2008), adapté de Hamel, Lesné, Primon (2016 : 456).

L'école constitue un autre espace privilégié de l'expérience du racisme qui fait très souvent fonction de lieu de prime expérience du racisme (Primon, 2018). Mais la lecture des écarts relatifs (voir *supra*) dans ce secteur révèle une inversion partielle des résultats en ce qui concerne les groupes visés par le racisme ! Dans le cadre scolaire, les descendants des immigrations sud-européennes (Portugal, Espagne et Italie), mais aussi de l'Asie du Sud-Est ou de Turquie, affichent des taux de déclaration plus élevés que les descendants des immigrations nord-africaines, subsahariennes ou des natifs d'un DOM. Comme je l'ai proposé ailleurs, on peut expliquer cette contradiction ou contraste par le caractère plus ou moins *segmenté* ou *sectorisé*, ou, *a contrario*, *transversal* ou *systématique*, du racisme expérimenté par les différents groupes : il est en effet relativement rare que les descendants des immigrations européennes déclarent des expériences de racisme dans d'autres domaines (voir graphique 3) ; ce qui, par hypothèse, est de nature à faire ressortir l'injustice ressentie dans l'espace scolaire.

GRAPHIQUE 3. EXPÉRIENCE DÉCLARÉE DU RACISME DANS PLUSIEURS DOMAINES DE LA VIE SOCIALE, SELON L'ORIGINE MIGRATOIRE DES DESCENDANTS D'IMMIGRÉS



Source : Enquête TeO, Ined-Insee (2008), graphique adapté de Hamel, Lesné, Primon (2016 : 456).

Or, contrairement à l'expérience déclarée par les descendants des diverses immigrations européennes qui reste très localisée ou concentrée dans l'espace scolaire, près de la moitié (42 %) des répondants concernés par les attitudes racistes déclarent plusieurs espaces d'expérience. Pour les descendants en particulier de l'immigration subsaharienne et originaires des DOM, cette expérience sociale revêt un caractère *systématique*. Cette analyse est corroborée par l'observation cette fois-ci des expériences de discrimination. En effet, les données de l'enquête TeO ont permis de construire la mesure de discriminations dites « situationnelles » (Safi, Simon, 2013). Celles-ci, que l'on peut éventuellement rapprocher de la notion de discrimination indirecte en droit, renvoient à des traitements défavorables, négatifs, qualifiés parfois d'injustes, mais non nécessairement perçus comme résultant d'une discrimination directe. Ils ont été enregistrés pour plusieurs domaines de la vie sociale : l'école, le travail, la recherche d'emploi, etc. Lorsque des critères tels que la nationalité, l'origine, la couleur de peau, se transforment en marques d'altérité négative au point de se traduire en discriminations, on dispose objectivement d'un indicateur du racisme vécu, même s'il n'est pas identifié ou qualifié comme tel, tant s'en faut, par les personnes qui le subissent.

*MD : Ces observations recourent des questions soulevées dans plusieurs contributions au dossier quant à la propension des enquêtés à « se dire victimes » ou, plus largement, à (d)énoncer le racisme et les discriminations : si pour certain-e-s une anticipation advient des « coûts intrinsèques » d'une telle (d)énonciation, les travaux soulignent aussi les difficultés d'appréhender ou de qualifier le racisme en l'absence d'une agression explicite.*

JLP : En effet, à l'échelle individuelle, la disjonction entre ressenti de traitement défavorable/injuste et la déclaration de racisme peut être souvent d'une grande amplitude

(Primon, Simon, 2018) ! Pour autant, comme le montrent également d'autres travaux statistiques (Lesné, 2015), sur le plan collectif, les groupes qui déclarent le plus de racisme dans plusieurs secteurs de la vie sociale sont ceux qui affichent également plusieurs situations discriminatoires dans une variété de domaines de la vie sociale. À l'échelle des groupes, sinon à l'échelle des individus, récurrence et multiplicité des expériences de discriminations racistes et de racisme se cumulent.

TABLEAU 2. INDICATEURS DE DISCRIMINATIONS RACISTES RÉPÉTÉES

	Hommes		Femmes	
	Deux discriminations « situationnelles » et plus	Deux sphères concernées et plus	Deux discriminations « situationnelles » et plus	Deux sphères concernées et plus
DOM	19	14	16	10
Afrique du Nord	30	25	20	15
Afrique subsaharienne	36	27	28	19
Asie du Sud-Est	11	9	5	3
Europe du Sud	5	2	3	0
<b>Ensemble</b>	<b>17</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>8</b>

D'après : Maud Lesné (2015), *La perception et la mesure des discriminations racistes et sexistes*, thèse de doctorat en sociologie, Université Paris 8, p. 136.

*MD : Peut-être pourrions-nous revenir pour conclure sur la question terminologique et la manière dont il convient de lier notamment, d'un point de vue empirique, les concepts de racisme et de discrimination : la discrimination est-elle un aspect du racisme, voire un instrument privilégié de sa reconnaissance et « qualification » ? Le racisme est-il une manifestation particulière et une expression aiguë d'une situation plus large d'iniquité et donc de discrimination systémique ? L'invention européenne de la discrimination, à la fin des années 1990, a scellé un « grand partage » dans la littérature française entre, d'une part, le racisme, défini comme représentation, idéologie, et la discrimination, d'autre part, vue en tant que « pratique ». Cette distinction analytique a pu être renforcée pour des raisons stratégiques : il y avait en effet une attente partagée dans le contexte français, le champ académique et au-delà, à ce que ces catégories viennent bousculer des inerties institutionnelles et politiques. Aujourd'hui, 20 ans plus tard, force est de constater que ce basculement attendu n'a pas eu lieu. C'est plutôt une tendance contraire à l'exacerbation des conservatismes que l'on observe, sous les formes de la xénophobie, du nationalisme, de la peur attisée du « remplacement ». Par ailleurs, il peut y avoir chez certains auteurs une approche critique de la notion de discrimination (en sociologie, comme en droit) comme partie prenante du consensus néolibéral actuel de la « libre circulation » et, à ce titre, dépourvue de réelle capacité politique de changement – considérant, par*

*exemple, la plasticité et la « réversibilité » de ses catégories que montrent, parmi d'autres, mes travaux sur la diversité (Doytcheva, 2020). Qu'est-ce que les enquêtes sociologiques quantitatives nous apprennent-elles sur ces évolutions ?*

JLP : Les discriminations, nous l'avons dit, peuvent être objectivées de différentes manières (indirectes, expérimentales, etc.). Dans le cas des méthodes indirectes, les analyses visent à mettre au jour, à partir des données statistiques, des écarts de situation dans l'accès à divers biens ou ressources (diplôme, emploi, logement, salaire, etc.). Elles cherchent à expliquer ces écarts, sans nécessairement s'intéresser aux expériences des personnes concernées. Sur le racisme, en revanche, l'enquête se passe difficilement du recours à l'expérience subjective. Cela pose la question de l'identification et de la qualification des actes et des situations vécues par les sujets racisés. Cela est vrai pour les approches qualitatives, mais aussi pour les approches statistiques. Les enquêtes qualitatives montrent, en effet, qu'en situation de racisation, une partie des personnes enquêtées doute du sens à donner à l'expérience vécue, ayant tendance à la banaliser pour ne pas avoir à se reconnaître victime de racisme (Cognet, Eberhard, 2013).

Dans le contexte d'une enquête par questionnaire fermé, le recueil croisé de l'expérience vécue de discrimination et de celle de racisme a déjà fait l'objet d'une discussion empiriquement fondée (Primon, Simon, 2018). Il en ressort que la frontière conceptuelle à tracer entre racisme et discriminations, du point de vue des enquêtés, n'est pas aisée à déterminer. De fait, nous l'avons vu (*Ibid.*), les recoupements sont nombreux : les deux concepts mobilisent les préjugés et les stéréotypes. D'un point de vue sociologique, les discriminations ont pu être décrites comme un « racisme en acte ». Mais, aux yeux des personnes interrogées, l'identification de traitements discriminatoires ne suppose pas nécessairement le racisme.

Les enquêtes, comme l'enquête TeO, semblent indiquer que le racisme est plus « perceptible » que les discriminations. Comme nous l'avons évoqué, il existe dans TeO une disjonction entre les déclarations de racisme et de discrimination, qui opère assez nettement « en faveur » du racisme chez les immigrés, comme chez les descendants d'immigrés : 17 % des immigrés ont connu du racisme sans rapporter de discrimination, contre 9 % d'entre eux qui rapportent des discriminations sans évoquer le racisme (Primon, Simon, 2018). Ce déséquilibre se fait encore plus net pour les descendants, à savoir 22 % de racisme sans discrimination et 6 % de discrimination sans racisme. On peut faire l'hypothèse que cela est dû en partie au caractère « expressif » revêtu par les actes qualifiés de racistes (atteintes verbales comme comportementales) ; là où les discriminations relèvent davantage d'un traitement discrétionnaire qui opère dans le secret des sélections, où l'exclusion demeure invisible pour les personnes discriminées. Mais cela montre aussi que le racisme, en particulier dans le contexte français, reste encore principalement appréhendé dans ses formes les plus explicites ou manifestes (idéologie, injures, violences, etc.) Or, nous l'avons vu, d'un point de vue analytique, dans ses définitions structurelles et systémiques, le racisme inclut à la fois les dimensions cognitives, idéologiques et pratiques ou institutionnelles. Dans l'optique de

Kimberley Ducey et Joe R. Feagin, au cœur même du racisme prennent place les pratiques discriminatoires qui « dénie aux populations de couleur la dignité, les opportunités, les privilèges dont bénéficient les Blancs individuellement et collectivement » (Ducey, Feagin, 2017 : 12).

Aussi, pour aller plus loin dans l'approche empirique et la factualisation de ces questions, il me semble indispensable à présent de coupler dans les enquêtes statistiques, plus systématiquement qu'on ne le fait, les questions sur l'expérience discriminatoire avec celles sur le racisme. Afin de saisir au mieux à la fois la dimension interactionnelle des discriminations comme du racisme et la dimension institutionnelle, autrement dit leur caractère structurel et systémique. Dans un cas comme dans l'autre, néanmoins, l'enregistrement et la quantification de ces phénomènes par les déclarations des personnes concernées restent tributaires de leur « conscientisation », conscientisation que les enquêtes statistiques contribuent, au moins partiellement, à forger.

## Bibliographie

- ACKERMAN N. W., JAHODA M. (1950), *Anti-Semitism and emotional disorder. A psychoanalytic interpretation*, New York, Harper.
- CARMICHAEL S., HAMILTON C. (1967), *Black Power. The Politics of Liberation*, New York, Vintage.
- COGNET M., EBERHARD M. (2013), « Composer avec le racisme : Postures stratégiques de jeunes adultes descendants de migrants », *Migrations Société*, n° 147-148, p. 221-234.
- COUPPIÉ T., GASQUET C., LOPEZ A. (2006), « Les sept premières années de vie active de la Génération 98 », *Céreq Bref*, n° 234, p. 9-18.
- CSSP (2019), *Key Equity Terms and Concepts. A Glossary for Shared Understanding*, Washington, D.C., Center for the Study of Social Policy. En ligne. URL : <https://cssp.org/resource/key-equity-terms-concepts>.
- DE RUDDER V. (1985), « Les conditions de logement des Algériens en France : un problème racial ? », in J. COSTA-LASCOUX, E. TÉMINE (dir.), *Les Algériens en France. Genèse et devenir d'une migration*, Paris, Publisud, p. 320-335.
- DEBONO E. (2012), *Aux origines de l'antiracisme. La LICA (1927-1940)*, Paris, CNRS Éditions.
- DESROSIÈRES A. (2008), *Pour une sociologie historique de la quantification. L'argument statistique I*, Paris, Presses des Mines.
- DOYTCHIEVA M. (2020), « White Diversity. Paradoxes of Deracializing Antidiscrimination », *Social Sciences*, vol. 9, n° 4. En ligne. URL : <https://www.mdpi.com/2076-0760/9/4/50>.
- DUCEY K., FEAGIN J. R. (2017), « Systemic Racism », in K. KÖRGEN (dir.), *The Cambridge Handbook of Sociology. Specialty and Interdisciplinary Studies*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 12-20.
- FEAGIN J. R. (2006), *Systemic racism. A theory of oppression*, Routledge.
- HALL S. (2007), *Identités et cultures. Politique des cultural studies*, Paris, Éditions Amsterdam.



- HAMEL C., LESNÉ M., PRIMON J.-L. (2016), « La place du racisme dans l'étude des discriminations », in C. BEAUCHEMIN, C. HAMEL, P. SIMON (dir.), *Trajectoires et Origines. Enquête sur la diversité des populations en France*, Aubervilliers, Ined Éditions, p. 443-470.
- LESNÉ M. (2015) *La perception et la mesure des discriminations racistes et sexistes*, thèse de doctorat en sociologie, Paris, Université Paris 8.
- LESNÉ M., SIMON P. (2012), *La mesure des discriminations dans l'enquête « Trajectoires et Origines »*, INED, Collection : Documents de travail, n° 184.
- MARTIN-BRETEAU N. (2019), « Le “cœur” du racisme : préjugé racial, persuasion morale et structures sociales », *Sens-Dessous*, n° 23, p. 71-77.
- NOIRIEL G. (2007), *Immigration, antisémitisme et racisme en France*, Paris, Fayard.
- PRIMON J.-L. (2011), « La perception des discriminations au filtre des enquêtes statistiques », *Agora débats/jeunesses*, n° 57, p. 121-134.
- PRIMON J.-L. (2018), « Une violence sociale et institutionnelle à l'école : le racisme vécu par les descendants d'immigrés », in E. DUGAS (dir.) *Les violences scolaires d'aujourd'hui en question. Regards croisés et altérités*, Paris, L'Hamattan.
- PRIMON J.-L., SIMON P. (2018), « Mesurer le racisme ? L'apport des enquêtes quantitatives à la sociologie du racisme », *Sociologie et sociétés*, vol 50, n° 2, p. 175-202.
- REYNAUD PALIGOT C. (2007), *Races, racisme et antiracisme dans les années 1930*, Paris, PUF (« Science, histoire et société »).
- SAFI M., SIMON P. (2013), « Les discriminations ethniques et raciales dans l'enquête Trajectoires et Origines. Représentations, expériences subjectives et situations vécues », *Économie et statistique*, vol. 464, n° 1, p. 245-275.
- SIMON P. (2020), « Compter pour combattre », in O. GRANDMAISON, O. SLAOUTI (dir.) *Le racisme dans tous ses états*, Paris, La Découverte.
- TAGUIEFF P.-A. (dir.) (2013), *Dictionnaire historique et critique du racisme*, Paris, PUF.